

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 28 novembre 2022

Présents : *Joris HURIOT, Bruno HURIOT, Silvia ROPA, Christine MARCHAL LABAYE, Janine TRELAT, Jérémy VALANCE, Francis GUILLET, Edouard MAILLARD, Magali GRANGY, Dominique THOMAS, Christelle LOMBARD*

Absent(e)s excusé(e)s : *Gérard VOIRIN (pouvoir à Janine TRELAT), Mathilde BERTRAND*

Secrétaire de séance : Christine MARCHAL LABAYE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 10 octobre 2022

Unanimité

2. Recrutement des agents pour le recensement de la population 2023 et fixation de leur indemnité

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population est fixé, à Mattaincourt, du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

Pour mener à bien ces opérations de recensement, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs. Suite à une information municipale, deux candidatures ont été reçues en Mairie : Mesdames LONGPRE et GARION. Une formation de ces agents sera assurée.

Il convient de fixer leur rémunération. Il est précisé qu'une dotation forfaitaire de l'Etat de 1 255,00 € est allouée à la commune de Mattaincourt. Aussi, Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

- part fixe : 570,50 € brut/agent recenseur. La collectivité supportera les charges afférentes ;
- part variable : 0,40 €/foyer recensé.

Unanimité

3. Recours au contrat d'apprentissage

Monsieur le Maire informe d'une demande pour un contrat d'apprentissage au sein du service technique communal et des échanges formalisés avec la famille, le jeune concerné et les agents du service communal.

L'apprentissage permet au jeune, né le 08/01/2007, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour le jeune accueilli que pour la collectivité accueillante, compte tenu du diplôme préparé par le postulant (CAPa Jardinier Paysagiste à l'école de Roville-aux-Chênes) et des qualifications requises.

Monsieur le Maire précise que le comité technique du centre de gestion des Vosges a été saisi et qu'une note d'opportunité a été communiquée au centre de formation concerné.

Enfin, il est précisé à l'assemblée que la rémunération de l'apprenti est calculée en pourcentage du SMIC et qu'une nouvelle bonification indiciaire (NBI) est attribuée au maître d'apprentissage identifié (Vincent HENRY).

Unanimité

Informations diverses :

Mesures de sobriété énergétique : le plan de sobriété et de solidarité énergétique est présenté aux élus municipaux :

Des actions déjà réalisées (avant la crise énergétique) :

- Gestion du chauffage à distance sur les principaux bâtiments publics
- Extinction de l'éclairage public de 0h00 à 4h30
- LED, faible partie, du parc d'éclairage public (2 %)
- Travaux d'efficacité énergétique et de maintenance
- Chauffage à pellets aux ateliers municipaux
- Groupement d'achat électricité et gaz
- Rationaliser le patrimoine : vente salle d'activités

D'autres actions récentes (depuis la crise énergétique) :

- Forfait fluides location salle polyvalente : pour responsabiliser les locataires
- 19°C dans tous les bâtiments sauf les salles de classe de l'école primaire et la maison des associations (20°C)
- Vérification de la température des chauffe-eau
- Repousser d'un mois la saison hivernale de chauffe
- Ajuster avec rigueur les plages de chauffe
- Sensibiliser régulièrement les acteurs et les usagers
- Vérification des robinets pour pose aérateurs autorégulés

Des actions en cours :

- Rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire

- Etude sur une chaufferie bois centralisée
- Amplifier la période d'extinction de l'éclairage public (objectif : - 30 % conso.)
- Réflexion sur la climatisation à la salle polyvalente : un système plus intelligent et moins énergivore

Des réflexions de plus long terme :

- Autoconsommation
- Performance énergétique de notre parc d'éclairage public

Un point de situation est fait sur un ambitieux projet de rénovation énergétique et durable du bâtiment regroupant la Mairie et l'école primaire avec la création d'une chaufferie bois centralisée pour divers bâtiments publics. Les demandes de subventions sont déposées et le début des travaux pourraient débuter courant de l'été 2023.

Information sur l'exécution du budget 2022 : Monsieur le Maire fait un point sur l'exécution du budget 2022 au 3 novembre 2022. Il précise que le budget est impacté, en cours d'année, par : des hausses des prix de l'énergie et de matières premières ainsi qu'une augmentation du point d'indice en juillet 2022 qui impacte les dépenses de personnel.

Néanmoins, la situation financière est saine avec une trésorerie de 458 576,00 € disponible au 3 novembre dernier. Le taux de réalisation est de 72 % pour les dépenses réelles de fonctionnement contre 78 % pour les recettes réelles de fonctionnement.